Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le - 8 OCT. 2026
ID : 029-909290215-20260925-D_2026_015-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_015

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :
Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN

ABSENTS :
Monsieur Laurent MEIJER, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Eric GRALL

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7
Date de la convocation : 18 septembre 2026
Madame Pascale BOU LAHDOU a été désignée secrétaire.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à adopter le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2026.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

-Approuvent le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2026.

Le Président,
Marc SIMON

EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

La secrétaire,
Pascale BOU LAHDOU

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le - 8 OCT. 2026
ID : 029-909290215-20260925-D_2026_016-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_016

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :
Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN

ABSENTS :
Monsieur Laurent MEIJER, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Eric GRALL

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7
Date de la convocation : 18 septembre 2026
Madame Pascale BOU LAHDOU a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les modifications suivantes au budget de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port.(P.J. n°1).

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Approuvent la décision budgétaire modificative pour le budget de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port.

Le Président,
Marc SIMON

EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

La secrétaire,
Pascale BOU LAHDOU

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
18/09/2026
Publié le - 8 OCT. 2026
ID : 029-909290215-20260925-D_2026_016-DE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

EPIC

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
6951	Impôts sr les sociétés	65 000,00	747	reprise sur subvention	4 121,25
6811	amortissements	3 000,00			
023	Virement	-63 878,75			
		4 121,25			**4 121,25**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
13911	reprise sur subvention (diagnostic environnemental port propre)	4 121,25 €			
2157	Housse de console bateau alu	580,00 €	021	Virement	-63 878,75
2183	matériel de bureaux et matériels informatiques	1 000,00	28	amortissements	3 000,00
2158	Installation matériel et outillages techniques (coffrets électriques Eiffage)	2 000,00			
2158	Installation matériel et outillages techniques (remorque double essieu alu pour barrage anti-pollution)	1 500,00			
2158	Installation matériel et outillages techniques (signalisation verticale)	5 400,00			
2158	Installation matériel et outillages techniques (pompe d'aspiration hydrolique)	1 000,00			
2157	Borne de charge	6 300,00			
2315	Travaux	-82 780,00			
		-60 878,75			**-60 878,75**